

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du jeudi 14 avril 2016**

*Etaient présents:*

**Présents :**

**F.Dalongeville, V. Joly, D. Herbain, F. Mommelé,  
G. Kersemaker, P. Lamoureux, Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens,  
Francis Meunier, Yannick Herbain, Sylviane Mierlot, A. Martin, S. Derriche .  
Excusés : Laurence Cohen-Carraud (pouvoir à Sabrina Derriche), Nadine  
Lemoine (pouvoir à Frédéric Mommelé).**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2016  
Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN.**

### **1/ Vote du Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;  
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2/ Vote du Compte administratif 2015

Madame VIAL PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2015. Le Compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 26 637.85 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 52 405.09 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 3/ Affectation du résultat 2015

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **26 637.85 Euros** (vingt-six mille six cent trente-sept euros et 85cts)

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 52 405.09euros (cinquante-deux mille quatre cent cinq euros et 09cts.

**Décide** sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

	Report en section d'investissement	
Ligne 001 en recettes		52 405.09 <b>Euros</b>
	Report en section de fonctionnement	
Ligne 002 en recettes		26 637.85 <b>Euros</b>

## 4/ Vote du Budget 2016

Le Maire présente au conseil municipal une note de conjoncture qui rappelle les principales tendances macro-économiques qui peuvent impacter directement ou indirectement le budget municipal. Fabrice Dalongeville souligne que les dotations de l'Etat continuent d'être en baisse pour la commune, de l'ordre de 6 500 euros. Le maire rappelle que 1 point d'augmentation de notre fiscalité locale contribue à produire environ 1 450 euros de recettes. Le décalage est donc important. Pour continuer d'améliorer les conditions de vie dans notre village, il est donc nécessaire de rechercher d'autres façons de générer des recettes. Cette année, nous avons jugé utile de réaliser une opération immobilière par la vente de terrains à bâtir. Par ailleurs, dans le cadre de nos investissements, nous avons systématiquement demandé des subventions au Département et à l'Etat car à présent elles peuvent être cumulées.

Les principales actions d'investissements cette année sont : poursuite des études d'assainissement; travaux sur l'église (tranche 2); étude du réseau de chaleur;

lancement du Plan Local d'Urbanisme.

Pour 2016, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

**419 493.85 €** pour la section de fonctionnement

**286 127.17€** pour la section d'investissement

### **5/ vote des quatre taxes**

Dans le cadre du débat sur le budget 2016, Monsieur le Maire a proposé de ne pas compenser les baisses des dotations par la fiscalité locale, ce que d'autres communes ont pu faire. Cependant, au regard des actions entreprises et des investissements proposés, Fabrice Dalongeville suggère au conseil de poursuivre la même politique que les années précédentes à savoir de légèrement augmenter les quatre taxes (1%) de façon à montrer aux partenaires financiers de la commune (Etat, Département, Région) que les habitants contribuent eux aussi aux efforts financiers.

Soit :

Taxe d'Habitation : 16.89

Taxe Foncière : 14.68

Taxe Foncière non bâti : 31.36

CFE : 23.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement dans cette proportion des quatre taxes. Avec 15 Voix pour.

### **6/ Délibération PLU**

Mr le Maire indique aux membres présents que la réalisation des prestations cités ci-dessus a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport d'analyses par l'Assistant conseil, Mr le Maire propose de passer un marché avec VERDI CONSEIL pour un montant de 29 400.00 € HT.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note du montant de l'offre de VERDI CONSEIL pour un montant de 29 400.00 € HT,

- autorise Mr le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution

et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

### **7/ Délibération prime**

Le centre de gestion départemental incite les communes à tenir compte du nouveau statut des secrétaires de mairie qui ont été recrutées bien avant cette évolution statutaire. En effet, les nouvelles secrétaires de mairie sont recrutées au niveau A ou B de la fonction publique territoriale contre le niveau C pour les anciennes. Face à cette situation, Monsieur le maire indique qu'une demande lui a été faite par Virginie Pidemont. Des discussions ont abouti à une revalorisation échelonnée. Pour le budget 2016, la revalorisation se situe à hauteur de 100€/mois. Le maire précise que cette revalorisation n'a pas de répercussion à la hausse de la ligne budgétaire "chargés de personnels" car le contrat de Monsieur Lafleurière demeurera jusqu'à sa retraite un CAE-CUI. Ce qui permet à la commune de réaliser d'importantes économies financières en raison des aides de l'Etat (70% du Smic).

Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la revalorisation du poste de Virginie Pidemont.

### **8/ Délibération signature de la convention avec l'état pour transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une convention pour transmission des actes soumis au contrôle de légalité va être prise avec l'état, ce qui va engendrer des frais :

Connecteur adico + parapheur : 228€

Formation : 360€certificat sur 3 ans : 230€

Lecteur : 15€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement dans cette proportion quatre taxes. Avec 15 Voix pour.

### **9/ Délibération régie**

Pour permettre de faciliter le travail au quotidien de la commune, la perceptrice propose que soit créée une régie car les petits achats de fournitures que peuvent réaliser le maire et les adjoints sont à présents interdits en direct. La secrétaire de mairie sera chargée de la gérer. Un compte rendu de son usage sera réalisé à chaque conseil municipal.

### **10/ Création d'un budget annexe eau et assainissement**

Le maire propose au conseil municipal de créer dès à présent un budget annexe dédié à l'assainissement. A l'avenir, les différents investissements et recettes seront présentées dans ce nouveau budget ce qui permettra d'être plus lisible pour la comptabilité municipale.

Le maire propose la délibération suivante :

« l'instruction budgétaire et comptable M14 autorise que l'ensemble des dépenses et recettes du service public de l'eau et de l'assainissement soient reprises dans un budget annexe.

Le principe d'un budget annexe est d'affecter des recettes aux dépens liées à une opération isolée, de manière transitoire équivalente à la durée de l'opération pour laquelle il a été créé.

Un budget annexe eau portable est assujetti à la TVA pour laquelle une déclaration d'option doit être faite auprès des services fiscaux. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M49 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la ville.

Délibération

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, vu le code général des Collectivités territoriales,

Crée un budget annexe eau/assainissement et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre et à sa gestion. Décision prise à l'unanimité.

## **11/ Questions diverses**

- Goûter lecture. Véronique Joly présente un bilan du premier goûter lecture, opération réalisée en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France. 9 enfants ont été présents d'accompagnés d'une dizaine d'adultes.
- Apéro Pizza et divers. Véronique Joly indique que le premier apéro pizza se déroulera le mardi 17 mai. Cette proposition sera reconduite chaque 3ème mardi du mois jusqu'en septembre.
- Soirée Fauteuils et Canapés. La première manifestation culturelle Fauteuils et Canapés sera organisée le 18 juin 2016. Il s'agit de proposer aux habitants de la commune et des amis résidents dans les communes voisines de venir assister à une offre culturelle (musique, théâtre, cinéma, etc.) en amenant un fauteuil ou un canapé. La manifestation se déroulera soit dans la cour de l'école, soit dans le parc Saint-Vincent. Le premier concert sera donné par le groupe Rollin'd Tumblin.
- Journée Citoyenne. Véronique Joly indique qu'à ce jour, 95 inscriptions ont été enregistrées pour la seconde journée citoyenne organisée le samedi 23 avril 2016.

- Repas des anciens. Sabrina Derriche précise que le repas des anciens se déroulera le dimanche 24 avril 2016.
- 35 clochers. Une exposition de peinture sera organisée dans l'église à l'occasion des 35 clochers. Nadine Lemoine pilote cette opération en lien avec l'OT du Valois.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil à 21h36.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal,